

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Objectifs ciblés dans l'Agenda 21**

**Objectif 2 : Impulser une dynamique de réduction des consommations d'énergies**

**Contexte et enjeux**

La loi Grenelle 2, adoptée définitivement le 29 juin 2010, a rendu obligatoire l'élaboration d'un Bilan des Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire et d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce dernier vise à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire, et à l'adaptation au changement climatique. Les activités énergétiques étant à l'origine de près de plus des deux tiers des émissions de GES, les domaines les plus impactés sont le bâtiment et les transports. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) répond spécifiquement à l'une des 5 finalités d'un Agenda 21 local, à savoir la lutte contre le réchauffement climatique. Le PCET de la Ville de Troyes sera élaboré au courant de l'année 2012. Le Bilan Carbone® de la Ville de Troyes, réalisé en 2011, servira de base pour l'élaboration du Bilan des GES et du Plan Climat Energie Territorial Troyen.

**Finalités de l'action**

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire de la Ville de Troyes
- Rendre le fonctionnement des services de la collectivité exemplaire

**GESTION ET SUIVI DE L'ACTION**

Mesures concrètes	Cibles et objectifs visés	Calendrier	Budget	Financements	Services pilotes
Recherche de solutions techniques pour réduire l'impact environnemental de travaux de voirie	- Réduire les émissions de GES dues aux travaux de voirie - Intégrer de nouveaux critères environnementaux dans le cadre des procédures de marchés publics	2 <sup>nd</sup> semestre 2012	2 500 €	Ville de Troyes	Mission Développement Durable

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Bilan des Gaz à Effet de Serre
- Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales

**Partenaires**

DREAL Région Champagne-Ardenne, Grand Troyes, Direction Départementale des Territoires